FRC 22712 f,1,
Case
F
39
.79

POINT DE BANQUEROUTE, POINT DE GUERRE CIVILE, POINT DN DESPOTISME;

Mais une adhésion constante aux décrets de notre auguste Assemblée Nationale.

ADRESSE AUX BONS CITOYENS,

Contre le supplément anonyme de l'adresse aux amis de la Paix, de M. Servan, ancien Avocat-Général au parlement de Grenoble.

PAR M. PEYRON.



1790.

THE NEWBERRY LIBRARY



POINT DE BANQUEROUTE,

POINT DE GUERRE CIVILE,

POINT DE DESPOTISME;

Mais une adhésion constante aux décrets de notre auguste Assemblée Nationale.

ADRESSE AUX BONS CITOYENS,

Contre le supplément anonyme de l'adresse aux amis de la Paix, de M. Servan, ancien Avocat-Général au Parlement de Grenoble.

. . . . *Ridiculum acri*
Fortius & melius magnas plerumque secat res.
HORAT. *sat. X, lib. I.*

L'AMOUR de la Patrie, le désir de ramener la foule de ses enfants rebelles, qui déchirent son sein, avoit inspiré à M. Servan, le dessein *de montrer l'intérêt de tous les partis dans la*

paix, ... & de convaincre les plus acharnés contre la révolution, que le plus grand péril, pour eux, feroit de la faire avorter (1). Un ariftocrate mal adroit s'eft avifé de dire tout le contraire; & par une extravagance inconcevable, il a donné à fon ouvrage le titre de SUPPLÉMENT DE L'ADRESSE AUX AMIS DE LA PAIX.

Sous le manteau impofant de cet illuftre écrivain patriote, l'anonyme s'eft flatté de féduire le peuple, & de l'attirer dans le piege préparé par fa perfidie. Devenu plus raffiné par l'expérience de la trifte iffue qu'ont eu jufqu'ici les manœuvres hardies de tous les vils fuppôts de l'ariftocratie; il a pris, comme le loup de La Fontaine, l'habit du berger, pour s'introduire dans le troupeau, mais:

Toujours par quelqu'endroit fourbe fe laiffent prendre (2). Le ton de fa voix a décélé tout le myftere; & malgré le foin qu'il a eu de garder l'anonyme, on reconnoît dans tout le cours de cette diatribe perfide le langage & les tournures d'un des plus zélés partifans du *veto abfolu*. . . . .

On n'a pas befoin de fe cacher, ni de fe contrefaire, pour annoncer des vérités utiles. Si l'auteur avoit été animé de l'efprit de M. Servan, s'il avoit fenti la jufteffe de fes réflexions *fur ceux qui ont la charité de*

(1) Avertiffement de l'Adreffe aux amis de la Paix.
(2) Lib. III, fab. III.

nous dire, *ou de nous faire entendre que notre Assemblée Nationale n'est qu'un assemblage d'hommes audacieux & pervers*, *qui enchaînent des hommes foibles & timides* (1) ; en supposant même que *Dieu lui eût révélé cette vérité*, il auroit pensé, comme lui, que *la vérité même*, *quand elle est dangereuse*, *doit être enchaînée comme une bête féroce ;* il l'auroit cachée *au fond de son cœur*, comme *un dépôt que Dieu lui avoit confié*, *pour maintenir*, *en le célant*, *la paix parmi ses semblables* (2).

Après un aveu de patriotisme aussi éclatant, après une profession de foi aussi authentique, de la part de ce digne ami de la paix ; de quelle audace ne faut-il pas être revêtu, pour avoir osé entreprendre d'empoisonner ses idées, & d'en tirer des conséquences aussi atroces ? Il y a plus ; c'est que nos anti-révolutionnaires, pour rendre plus actif le poison de cet odieux libelle, ont semé dans le public que M. Servan lui-même en étoit l'auteur, & ils accréditent cette noire calomnie, par le silence qu'il garde sur cette accusation : n'en soyez pas les dupes, bons citoyens ; rappellez-vous que le grand Scipion, accusé de s'être laissé corrompre, dédaigna de se justifier, & se contenta de dire, devant le peuple, le jour de son jugement : *à tel jour*

(1) Adresse, pag. 14.
(2) Adresse, pag. 15.

qu'aujourd'hui, j'ai vaincu Annibal & Carthage, suivez-moi au capitole ; Romains, allons-y remercier les dieux.

Mais voyons avec quelle souplesse artificieuse, notre faiseur de supplément commence par jeter de la poudre aux yeux des simples & des crédules. L'adresse aux amis de la paix, dit-il, n'est qu'un *ouvrage fait à moitié* (1) : aussi, ajoute-t-il, a-t-elle été *censurée par tous les partis ; ces hommes qu'on appelle aristocrates, ont regardé l'auteur comme un démagogue un peu mitigé ; & les démagogues à leur tour, ont dû le traiter d'aristocrate déguisé. Tout cela devoit être, & tel est l'esprit des partis ; l'ami de la paix est l'ennemi de tout le monde. Pour moi*, continue-t-il, *sans approuver plusieurs idées de l'auteur, je rends plus de justice à ses intentions*....... Tel fut, bons citoyens, le ton insinuant de ce fourbe (2), qui feignit de se refugier chez les Troyens, comme un mécontent, pour ouvrir aux Grecs la porte de leur ville. Voyez la marche tortueuse de ce serpent, qui, sous un faux sem-

---

(1) Supplément, pag. 2.

(2) Sinon, connu dans l'antiquité pour le plus fourbe & le plus artificieux des hommes ; il persuada aux Troyens de faire une breche à leurs murs, pour faire entrer dans leur ville l'énorme machine que les Grecs avoient laissée pleine de soldats armés, & qu'il leur assura devoir faire le salut de leur ville.

VIRG. *Æneid*. 412.

blant d'amitié, vient vous rendre ſuſpects, ceux qui ont le plus mérité votre confiance.

Ne pouvant pas tirer des ſages principes conſignés dans l'ouvrage de M. Servan, les aſſertions téméraires qu'il vous prépare, il affecte de rendre juſtice à ſes intentions, pour vous perſuader celles qu'il lui ſuppoſe, afin que s'il n'a pas dit dans ſon adreſſe, ce que vous trouverez dans le ſupplément, vous penſiez du moins qu'il a voulu, ou qu'il a dû le dire, étant bien prévenus que ce n'étoit qu'un *ouvrage fait à moitié.* Notez auſſi que cette adreſſe a été *cenſurée de tous les partis*, parce qu'elle a été cenſurée par les ariſtocrates; & que ſi les partiſans du peuple ne l'ont pas cenſurée, ils ont *dû* le faire, *parce que tout cela devoit être*, vu que *l'ami de la paix eſt l'ennemi de tout le monde*, par la raiſon que pour être l'ami de tout le monde, il faut n'être l'ami de perſonne; mais ſeulement l'ami de *la guerre civile*, *de la banqueroute*, *& du deſpotiſme*, & attirer, de toutes ſes forces, ces trois redoutables fleurs ſur la tête de ſes ſemblables, en employant, pour les prévenir, le moyen infaillible de les provoquer, comme *l'unique moyen de ſauver la France* (1); *ce que M. Servan n'a pas oſé publier* (2), & ce qui a mis notre bon anonyme dans la néceſſité de faire beau ſupplément, que vous ne trouverez cer-

---

(1) Au frontiſpice du ſupplément.
(2) Suppl. pag. 3.

tainement pas *fait à moitié*, car il y a de la matiere pour quatre.

Le champ eſt ſi vaſte, quand on n'eſt pas aſtreint à ſuivre le fil de la vérité ; & l'on a tant d'aiſance quand, au lieu de preuves & de faits, on peut payer ſes lecteurs de ſophiſmes & de tours de phraſes ; auſſi notre diſcoureur n'a pas épargné la parole, ſur-tout dans les deux dernieres de ſes trois propoſitions, dont la troiſieme retombe dans la ſeconde. Il a été moins prodigue dans la premiere, parce que le ſujet n'étoit pas de ſon goût, ni l'objet qu'il avoit en vue ; un ariſtocrate nous inviter à exécuter, ſans délai, les décrets de l'Aſſemblée Nationale ! Ah ! bons citoyens : quel effort de violence il lui a fallu pour faire avec nous ce premier pas ! mais il falloit bien prendre cette tournure, pour nous amener à croire que, ſitôt nos municipalités & nos départements établis, *le ſeul moyen de ſauver la France* étoit de caſſer & de diſſoudre cette même aſſemblée, pour en compoſer une autre. Le croira qui voudra, mais à coup ſûr, pour nous remettre ſous le joug de l'ariſtocratie ; voilà, en deux mots, le plan de notre auteur. Tâchons de le ſuivre dans les paralogiſmes continus du cercle vicieux dans lequel il ſe roule ; & de le barder du ridicule qu'il s'eſt juſtement attiré.

Si nous n'exécutons pas, ſans délai, les décrets de l'aſſemblée nationale, nous nous expoſons, dit-il, à la guerre civile, & à la banqueroute.

Premiere propoſition.

Cette premiere propoſition lui tenoit ſi peu à cœur, il étoit ſi peu dans ſes vues de nous faire ſentir le vrai danger qu'il y auroit à différer l'exécution des décrets de l'Aſſemblée Nationale, qu'il s'eſt amuſé d'abord à nous faire un brillant jeu de mots, ſur la poſſibilité de la *guerre civile & de la banqueroute, également effet & cauſe l'une de l'autre ;* & puis pour développer cette merveilleuſe idée, *ſi nous avons*, ajoute t-il, *la guerre civile, elle entraîne la banqueroute ; & ſi l'état fait banqueroute, nous aurons infailliblement la guerre civile* (1) ; d'où il s'enſuit, dans tout le cours de ſon ouvrage, que nous aurons infailliblement l'une & l'autre à la fois, cela eſt clair & conſéquent.

Cependant, comme cet argument pouvoit n'être pas à la portée de tout le monde, il falloit également en impoſer aux eſprits foibles & timides par quelques détails ſpécieux : c'eſt pourquoi notre auteur ſe hâte de nous préſenter avec emphaſe ; le parti des ariſtocrates *ſe fortifiant ſourdement* tous les jours *par de nouveaux mécontents*, & *le parti con-*

---

(1) Supplém. p. 5.

traire perdant, *sans l'appercevoir*, *insensiblement ses forces* (1); & tout cela bons citoyens, si *sourdement* & si *insensiblement*, que personne ne le voit; excellente maniere de raisonner, pour se dispenser des preuves; mais si vous n'êtes pas convaincus de cet affoiblissement imperceptible du parti populaire, bons citoyens, suivez-en le tableau (2): *des armées entieres roulant dans les provinces, sans respect pour l'ordre public*, qu'elles maintiennent, *& bravant tous les pouvoirs légitimes*, dont elles sont les remparts & l'appui. Et si vous êtes assez simples pour croire que ces confédérations de citoyens, ne sont que pour *se jurer la paix entr'eux*; sachez que ce n'est que *pour jurer la guerre* aux ennemis de la révolution, & vous aurez la preuve complete que le parti populaire s'affoiblit & se divise; & s'il faut vous broyer du plus noir encore, écoutez, de grace, écoutez: *en même temps la capitale divisée en soixante districts qui sont autant de foyers de dissentions particulieres, où se préparent les aliments d'une guerre civile; enfin, l'Assemblée Nationale elle-même offrant à ses commettants, à l'Europe, au monde entier, le spectacle d'un champ de bataille, plutôt que celui d'une assemblée de législateurs; &*

---

(1) *Ibid.*
(2) Suppl. p. 6.

pour comble de maux, l'antique autorité de nos rois,.... méconnue & méprisée... (1) Bons citoyens, auriez-vous pensé qu'on crût pouvoir vous leurrer par des raisons aussi absurdes, & avec autant d'impudence? Vous n'ignorez pas l'ordre & la tranquillité qui regnent dans la capitale, l'union & l'active vigilance *de ses soixante districts*, qui, sous les ordres du général le plus sage & le plus intrépide, sont l'effroi de la cabale aristocratique, & la sauvegarde de cet aréopage auguste, qui ne ressemble *à un champ de bataille*, que par les lauriers dont s'y couvrent, tous les jours, les braves défenseurs de notre liberté, dans les victoires continuelles qu'ils remportent sur ceux qui l'attaquent, & qui leur ont attiré jusqu'ici les hommages de la terre entiere; vous le savez, bons citoyens, & vous en avez senti la vérité, dans la juste observation qu'en fait M. Servan, *quand vous avez envoyé vos députés à l'Assemblée Nationale*, vous leur avez dit: *brisez toutes nos chaînes*; & les *nobles & les ministres de la religion*, au contraire, ont dit aux leurs, *conservez-les toutes* (2). Dites-leur donc avec cet illustre ami de la paix: *& vous osez vous scandaliser, après cette mission, du bruit que font vos représentants en secouant ces chaînes, avec violence! Vous appellez tumulte, cabale, désor-*

(1) *Ibid.* p. 6.
(2) Adresse, p. 12.

dre, le combat que vous avez ordonné vous-même? Etes-vous donc ſi inſenſés de croire.... que dans une aſſemblée compoſée d'une foule d'hommes, dont les uns veulent devenir libres, & les autres reſter maîtres, on puiſſe terminer ces queſtions, où ſe mêlent les plus ardentes paſſions humaines, comme un géometre réſout, dans ſon cabinet, un probléme ſur les nombres (1)?

Pas un de vous n'ignore, bons citoyens, l'union intime qui regne entre cette reſpectable aſſemblée & notre généreux Monarque, qui, au titre glorieux de *reſtaurateur de la liberté Françoiſe* qu'elle lui avoit décerné, vient d'ajouter lui même celui de défenſeur de l'heureuſe révolution qui réhauſſe ſa gloire, en le faiſant régner ſur un peuple libre. Quel coup mortel pour nos ennemis, quand ce chef ſuprême, de toute notre force publique, eſt venu dans ce ſanctuaire majeſtueux, confondre par ſa préſence & ſes diſcours, l'audace des méchants, qui ſeuls en troubloient l'ordre & la paix! *Je favoriſerai*, leur a-t-il dit, *je ſeconderai par tous les moyens qui ſont en mon pouvoir, le ſuccès de cette vaſte organiſation d'où dépend, à mes yeux, le ſalut de la France* (2).... *Que par-tout on ſache que le Monarque, & les repréſentants de la Nation,*

(1) Adreſſe aux amis de la paix, pag. 13.

(2) Diſcours du Roi prononcé à l'Aſſemb. Nat. le 4 février 1790, pag. 8.

ſont unis d'un même intérêt, & d'un même vœu (1)..... *Un jour, j'aime à le croire, tous les François indiſtinctement reconnoîtront l'avantage de l'entiere ſuppreſſion des différences d'ordre & d'état* (2).... *Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté conſtitutionelle dont le vœu général, d'accord avec le mien, a conſacré les principes. Je ferai davantage;.... je préparerai de bonne heure l'eſprit & le cœur de mon fils au nouvel ordre de choſes que les circonſtances ont amené; je l'habituerai, dès ſes premiers ans, à être heureux du bonheur des François, & à reconnoître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une ſage conſtitution le préſervera des dangers de l'inexpérience, & qu'une juſte liberté ajoute un nouveau prix aux ſentiments d'amour & de fidélité, dont la Nation, depuis tant de ſiecles, donne à ſes Rois des preuves ſi touchantes* (3)... *Ne profeſſons tous, à compter de ce jour, ne profeſſons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une ſeule opinion, qu'un ſeul intérêt, qu'une ſeule volonté, l'attachement à la conſtitution nouvelle* (4). Dans la bouche de quel Roi, bon citoyens, avez-vous jamais entendu un ſi ſublime langage? un Roi citoyen! un Roi fier de la liberté de ſes ſujets! O ma Patrie! ô mon Roi! ô ſiecle heureux,

---

(1) *Ibid.* pag. 9, édit. in 8°.
(2) *Ibid.* pag. 10.
(3) *Ibid.* pag. 12.
(4) *Ibid.* pag. 17.

où j'ai le bonheur de vivre ! O précieux don du ciel, flambeau divin de la philosophie ! cette révolution étonnante est ton ouvrage ; tu dissiperas insensiblement les ténebres de l'ignorance barbare ; & bientôt portant, sur toute la face du globe, la douce influence de tes rayons vivifiants ; les Rois de la terre, à l'exemple du plus *grand Roi des François*, seront plus jaloux d'exercer une puissance tutélaire, sans borne pour le bien, & aussi nulle que celle de Dieu même, pour le mal, que de régner par la terreur d'une autorité odieuse, *qui, abaissant un Monarque au-dessous du plus vil de ses sujets, en fait l'homme de son empire, le plus craint à la fois, & le moins estimé* (1)... Où est elle donc *méprisée & méconnue cette autorité*, dont notre auguste assemblée se pare, avec tant d'éclat, dont notre Roi lui-même s'honore avec tant de majesté, & qui l'a couvert d'autant de gloire, en un jour, qu'elle a terni celle de ses prédécesseurs en dix-huit siecles ? Répondez hommes pervers, esprits faux & trompeurs, répondez, & dites-nous comment nous l'avons *avilie*, cette autorité si chere à nos cœurs ? Est-ce en y attachant l'idée *d'un être à qui l'accomplissement de tout mal est impossible, & la perfection de tout bien est nécessaire* (2) ? Est-ce en la sépa-

(1) Adresse aux amis de la paix, pag. 27.
(2) *Ibid.*

rant de tous les abus par lesquels vous en aviez fait l'instrument passif de toutes vos iniquités ? *Eh ! comment* aurions-nous *pu l'avilir*, vous l'aviez *dégradée jusqu'au despotisme* (1).

Mais bons citoyens ce n'est pas la gloire du trône que nos ennemis regrettent, c'est cet antique renversement de l'ordre où ils étoient tous, & vous n'étiez rien ; & dans la rage de leur désespoir, ils vomissent mille blasphêmes contre nos sages législateurs : c'est par un effet de cette frénésie, que notre déclamateur nous les dépeint comme des *hommes ambitieux & profonds, qui dès l'origine de l'assemblée, se font de nos passions un instrument, pour nous ruiner par nous-mêmes, & s'élever ensuite sur les débris du trône & de la Nation* (2) ; & c'est pour cela, bons citoyens, car je ne prétends pas, comme notre anonyme, que vous me croyez sur parole ; c'est pour cela, sans doute, que *ces hommes profonds* ont débuté par asseoir toutes nos loix nouvelles sur la base immuable des droits de l'homme & du citoyen ; c'est pour nous asservir & *s'élever* ensuite *au-dessus du trône & de la Nation* que *ces hommes ambitieux* ont déclaré solemnellement que *tous les hommes naissent, & demeurent libres & égaux en droits, & que le principe de toute souveraineté réside essentiellement*

(1) Adresse aux amis de la paix, pag. 28.
(2) Supplém. pag. 7.

dans la Nation, & que nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité, qui n'en émane expressément (1); c'est pour *nous ruiner par nous-mêmes, qu'ils ont établi une égale répartition de la contribution publique, entre tous les citoyens, sans distinction, en raison de leurs facultés*, & reconnu le *droit qu'ont tous les citoyens de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, & d'en déterminer la quotité, l'assiete, le recouvrement & la durée, & de demander compte à tout agent public de son administration* (2). C'est *pour nous ruiner par nous-mêmes* qu'ils ont débrouillé toutes les manœuvres du fisc, supprimé toutes les dépenses superflues du gouvernement, & qu'ils emploient tous les moyens de rétablir nos finances; c'est pour nous subjuguer, qu'ils s'occupent d'organiser toute cette milice nationale, dans toutes les villes, pour être toujours prête contre les entreprises des méchants; c'est pour *s'élever au-dessus du trône & de la nation*, qu'ils se sont engagés à n'accepter aucune place du gouvernement, pendant la durée de leurs fonctions, & qui nombre d'entr'eux ont refusé celles qui leur étoient offerte; c'est pour tout cela enfin, que ces *hommes*

---

(1) Art. I & III de la déclaration des droits de l'homme & du citoyen, dans la séance du 26 août 1789.

(2) *Ibid* Art. XIII & XIV du 21 & XV du 26 août 1789.

ambitieux

ambitieux & profonds ont fixé à deux ans le terme de chaque législature, & partant de ce principe, on n'aura pas de peine à croire que pour mieux réussir dans l'exécution de leurs desseins, ils attendent d'avoir cédé la place à leurs successeurs.

Voilà certes de quoi trembler, bons citoyens, & sur-tout de toutes les pirouettes que notre auteur fait faire à la guerre civile, qui d'abord nous *enveloppe*, & puis nous *menace* de loin, & puis *s'approche*, & puis nous *presse*, & puis finit par n'être plus qu'une *image terrible* qui *vole sans cesse autour de nous* (1); c'est ainsi qu'on fait voir le loup-garou aux enfants, pour leur faire peur, mais vous devez avoir les yeux assez fatigués des fantômes de la guerre civile; passons à l'examen des signes effrayants de la banqueroute.

Considérez, nous dit d'abord ce prophête de malheur, *tout ce qui peut nous annoncer la banqueroute de l'état* (2) : là-dessus il vous fait une énumération pompeuse d'effets & *de causes* alternatives *se fortifiant chaque jour, chaque minute l'une par l'autre*, où l'on ne voit rien tant, que les moyens infructueux qu'ont employés nos ennemis, pour nous mettre dans l'embarras; & de là résumant *ces cruelles idées, si dans ce moment* ajoute-t-il, *l'ordre ne se rétablit pas, avec célérité*,

(1) Suppl. pag. 7.
(2) *Ibid.* pag. 7 & 8.

ſi les conſommations & les dépenſes des citoyens riches ne reprennent pas leurs cours, ſi le commerce ne ſe ranime pas, ſi les impôts enfin tariſſent, ou s'affoibliſſent, ſi le crédit toujours appuyé ſur les impôts & les richeſſes de la nation, reſte languiſſant, la banqueroute eſt inévitable (1); c'eſt fort heureux que notre homme ſe ſoit arrêté là, avec de pareils arguments & de telles preuves, il pouvoit nous mener bien loin; nous pourrions nous contenter de lui faire la réponſe que fit autrefois, en pareil cas, Démoſthene à Philippe, roi de Macédoine: SI; mais pour ne pas nous arrêter en ſi beau chemin; ſondons la plaie à fond, & voyons tout ce qui peut nous *annoncer la banqueroute.*

Quand des milliers de ſangſues tiroient juſqu'à la derniere goutte du ſang du peuple, quand il n'y avoit ni ordre, ni meſure dans l'emploi des deniers, quand on les prodiguoit ſous mille formes odieuſes; quand deux ordres privilégiés dans l'état, loin de fournir à ſes beſoins, s'engraiſſoient de ſa ſubſtance, & qu'on tiroit tout d'un ſeul, qui ne pouvoit plus rien fournir, quand par une cumulation énorme d'impôts & de taxes, on deſſéchoit toutes les ſources de l'agriculture & du commerce, quand enfin, par une dilapidation ſcandaleuſe du tréſor public, on plongeoit la France dans l'abîme d'un *déficit* épouvanta-

(1) Suppl. pag. 7.

ble, alors bons citoyens, la banqueroute étoit impoſſible; mais aujourd'hui, qu'on porte le flambeau dans le dédale ténébreux de nos finances, aujourd'hui, que le fer de la juſtice dégage l'arbre politique de toutes les branches oiſeuſes qui dévoroient ſa ſeve, ſans produire aucun fruit, aujourd'hui, que la contribution générale de tous les membres de l'état, que la ſuppreſſion de toutes les penſions accordées à l'intrigue, & que des réformes & des améliorations de toute eſpece vont doubler la maſſe de nos richeſſes publiques; aujourd'hui, que la vente des biens du clergé va ramener, dans les canaux de l'état, toutes les ſources que l'ambition de ſes membres, & l'ignorance des temps en avoient détournées aujourd'hui, que la tolérance & la liberté vont ramener parmi nous ces nombreuſes familles que notre mauvaiſe politique avoit forcées de porter ailleurs leurs richeſſes & nos arts; & que l'aſile ouvert par l'humanité à cette nation, partout juſqu'ici proſcrite & viciée par nos préjugés, va faire refluer parmi nous l'or & l'argent, les ſeuls biens qu'elle pût poſſéder (1); aujourd'hui, que le ſentiment de la liberté & d'une juſte égalité, allumant dans tous les

(1) Quelle horreur, nous dit le clergé, que les biens de l'égliſe paſſent entre les mains des proteſtants & des juifs? Oh! vraiment, c'eſt horrible que des terres immenſes qui ne rendoient rien à l'état, deviennent la propriété de tant de nouveaux ſujets utiles qui groſſiront la maſſe de notre richeſſe nationale.

cœurs l'amour de la Patrie ; on voit de toute part les citoyens ajouter à la contribution patriotique du quart des revenus le sacrifice de leur vaisselle, & de leurs bijoux ; aujourd'hui, enfin que la plus sage intelligence, & la plus sévere économie vont mettre en équilibre la dépense & la recette, & que l'agriculture & le commerce encouragés par nos sages loix, vont faire renaître, parmi nous, l'abondance & la prospérité ; vous conviendrez, bons citoyens, que *la banqueroute est inévitable.*

Cette conséquence est aussi juste, que tous les raisonnements de notre auteur, qui laissant ici la banqueroute, pour retomber dans la guerre civile, par la facilité qu'il s'est ménagé de se sauver de l'une à l'autre, par l'effet ou par la cause, redouble d'efforts, pour nous faire partager la terreur panique qui s'est emparée de lui & des siens ; car, ne vous y trompez pas, bons citoyens, ce n'est pas la banqueroute que craignent les aristocrates, puisqu'ils emploient toutes les manœuvres possibles, pour la provoquer, en affamant le royaume d'argent, par l'exportation & le resserrement du numéraire, & semant dans tous les esprits la défiance & la crainte ; mais c'est la guerre civile qui les effraie, parce qu'ils savent bien qu'elle ne sera jamais de bons citoyens à bons citoyens, & que comme, dans cette classe, nous sommes les plus forts, il n'y auroit à risquer que pour eux ; aussi notre

anonyme s'écrie-t-il ici, avec véhémence : *que vous resteroit-il après la guerre civile ? mes concitoyens... plus de pouvoirs intermédiaires, plus de résistances, plus de bornes, plus rien entre le Monarque & le peuple, qu'un vaste cercueil* (1) *où* tous les ennemis de la félicité publique *seroient ensevelis* ; le grand malheur, la vérité, qu'il n'y ait plus *entre le peuple & le Monarque* de mur de séparation qui les empêche de se voir, & de s'entendre ! qu'il n'y ait plus entre la Nation & son chef de résistance qui les empêche de concourir ensemble au bien général ! Le grand mal, en vérité, qu'il n'y ait plus de pouvoirs intermédiaires, pour écraser tous les pouvoirs légitimes sous le poids de l'aristocratie ! C'est pour l'écarter ce malheur, qu'on nous invite à nous hâter de dissoudre cette respectable Assemblée Nationale, les insensés ! qui ne voient pas que le remede seroit pour eux encore pire que le mal ! mais poursuivons les erreurs de ce fourbe déguisé, & repoussons sa malice jusque dans ses derniers retranchements.

Pour nous engager à dissoudre notre Assemblée Nationale, sitôt que nos municipalités & nos départements seront formés ; *j'avance hardiment*, nous dit-il, (ô très hardiment !) 1°. *que si cette premiere Assemblée Nationale dure encore quatre mois, la ruine de la France est infaillible ;* 2°. *je soutiens aussi*,

Seconde proposition.

Troisieme proposition.

(1) Supplément, pag. 12.

c'eſt à dire, *auſſi hardiment, que ſi nous formons, avant trois mois, une ſeconde légiſlature, le ſalut de la patrie eſt encore poſſible.* (1).

Sur l'énoncé de ces deux propoſitions, vous vous attendez peut-être, bons citoyens, à un développement de faits & de preuves de la part de notre auteur; mais ce n'eſt pas ſa maniere : des gens d'honneur, comme les ariſtocrates, ne s'abaiſſent pas à ces petits détails, & vous devez croire ce qu'ils *avancent hardiment*. La *ruine de la France eſt infaillible*, parce que votre *aſſemblée actuelle à perdu la confiance générale, & ſon ſalut eſt poſſible*, parce que *la nouvelle aſſemblée rétablira la confiance générale.* L'aſſemblée actuelle a perdu la confiance, parce qu'elle a inſpiré *la défiance*, & l'aſſemblée nouvelle *rétablira la confiance*, parce qu'elle *diſſipera la défiance*; cela eſt à la lettre dans notre ſupplément (2), ce ſont des articles de foi auxquels vous devez ſoumettre vôtre raiſon & le témoignage de tous vos ſens; n'allez pas vous mettre en peine des *mandats* que vous donnerez *à vos nouveaux députés*; *ce n'eſt pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui* (3), ni du lieu où vous placerez cette nouvelle aſſemblée, pour la garantir de *l'empire odieux des galeries*; quand il en ſera temps, vous *ſupplierez le Roi d'aſſigner une*

---

(1) Supplément, pag. 15.
(2) Pag. 16 & les ſuivantes.
(3) *Ibid.* pag. 47.

ville de ses provinces (1), telle que Metz ou Peronne ; mais encore une fois, *ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui, songez au présent ; vous avez encore trois mois*, & tout au plus *quatre ; si vous voulez vous sauver maintenant, l'avenir vous donnera des conseils* (2).

Je sens, bons citoyens, que vous devez être étonnés d'une si singuliere dialectique ; mais vous la trouverez exactement dans le dévesloppement que notre anonyme a fait à sa maniere, de ses deux dernieres propositions qu'il a eu l'art de ramener au même point, quoiqu'elles annonçassent deux objets différents ; sa marche n'est pas dans le genre ordinaire, il faut, pour en suivre le fil, rapprocher ses idées qu'il ne s'est point lassé de vous répéter, afin que si vous n'étiez pas convaincu de la solidité de ses raisons, vous fussiez du moins étourdi de les entendre ; reprenons.

L'avenir, nous dit M. Servan, *est une place si commode ; on y dispose si bien de toutes choses, les événements qui ne sont point encore arrivés, gênent si peu, que vous devez bien vous attendre, vous qui désirez la paix, de voir ceux qui ne s'en soucient guere, se sauver des reproches du passé, en se jetant parmi les fantômes de l'avenir... Ils voudront vous épouvanter ; & vous entendrez, sur la constitution*

---

(1) *Ibid.* pag. 47.
(2) *Ibid.* même pag.

nouvelle, *les prédictions les plus funestes* (1). C'est ici le fort des arguments de nos anti-révolutionaires : l'état présent des choses est pour nous si flatteur, les avantages qu'il nous assure sont si séduisants, qu'ils n'ont plus que la ressource des pronostics effrayants, pour tenter de nous reprécipiter dans l'abîme ; c'est le but où notre auteur s'est flatté de nous conduire. Que d'impatience & d'amertume il lui a fallu dévorer pour nous y disposer ! car il faut avouer que c'est un rôle pénible, pour un séducteur, quand il est obligé d'employer contre ce qu'il veut détruire, les moius propres à le conserver ; & lorsque, pour s'insinuer dans les esprits, il est forcé de leur dire le contraire de ce qu'il pense, pour leur persuader le contraire de ce qu'il dit. Aussi notre homme comptoit-il les *heures & les minutes* ; mais il en est venu où il vouloit ; & pour se dégonfler du serrement de cœur qui le suffoquoit, il va comme un torrent débordé, nous déployer toute son éloquence ; & par une pétition de principe continuelle, nous faire convenir, que pour nous sauver il faut dissoudre notre Assemblée Nationale.

Mais avant de nous enfiler dans les détours de cette doctrine dangereuse, bons citoyens, faisons sur le conseil de notre fallacieux anonyme une réflexion qui pourra nous servir dans la conduite de la vie ; c'est que, quand après

(1) Adresse aux amis de la Paix, pag. 19.

avoir paſſé par toutes les criſes d'une maladie terrible, vous ſerez arrivés au point d'une heureuſe convaleſcence, le moyen infaillible de vous rétablir parfaitement, c'eſt une bonne rechûte qui emporte la maladie & le malade.

Et qu'importe aujourd'hui à nos ennemis le ſalut de l'état, où ils ſe voient forcés de deſcendre au niveau de ceux qu'ils fouloient à leurs pieds? Ils voudroient nous enſevelir ſous ſes ruines; ils voient, avec le frémiſſement de la rage, nos municipalités ſe former; l'organiſation prochaine de nos départements, ne leur laiſſe plus que l'horreur de la certitude de leur défaite. Ah! s'ils pouvoient, par tous les artifices que la fureur leur ſuggere, former un parti parmi les eſprits foibles ou méchants, pour que le premier objet de nos aſſemblées de départements, fût de diſſoudre notre auguſte aſſemblée! ... Mais l'indignation m'emporte; quel étrange renverſement d'idées, & juſqu'à quel point ne faut-il pas que leurs cerveaux ſoient troublés, pour s'être flattés que les premiers actes de notre liberté, pourroient être marqués de la plus noire ingratitude envers nos libérateurs? & que pour aſſurer notre félicité, nous devons nous jeter dans les bras de nos oppreſſeurs, & retomber dans l'anarchie qu'ils ont occaſionée, par les entraves qu'ils n'ont ceſſé d'apporter aux travaux de nos ſages légiſlateurs? Pour nous amener à ſes fins, notre anonyme veut nous perſuader que nous n'avons

pas en notre aſſemblée légiſlative actuelle, la confiance entiere, dont le ſentiment nous eſt auſſi intime, que celui de notre exiſtence.

C'eſt ici, bons citoyens, qu'il nous accable de preuves : *je ne veux point*, vous dit-il d'abord, d'un ton hypocrite, *faire ici une ſatire des perſonnes ; mais ſans manifeſter aucun nom, je puis me permettre de vous rappeller l'opinion publique ſur les hommes qui compoſent votre Aſſemblée Nationale* (1). Il n'a pas été ſi réſervé, pour la qualifier (pag. 7) de *conſpiration, d'hommes ambitieux & profonds, qui ſe font de nos paſſions un inſtrument pour nous ruiner*, &c. Telle eſt la marche du calomniateur ; tantôt il attaque avec audace, tantôt il prend les dehors de la délicateſſe, & de la modération la plus ſcrupuleuſe, pour inſinuer, avec art, le venin caché que ſa langue diſtile ; *mais demandez à tous*, ajoute-t-il, cinq fois de ſuite, en cinq alinéa précipités, *ce qu'ils penſent de l'empire odieux des galeries ;... ce qu'ils penſent de l'acharnement précipité de l'aſſemblée à ruiner juſqu'aux fondements de l'ancien gouvernement,... ce qu'ils penſent de ce qu'elle a retiré à un peuple corrompu, le frein de ſon ancienne religion...... Quels jugements ils portent ſur des légiſlateurs qui ſoulevent d'abord toutes les paſſions du peuple, & le précipitent dans la licence, où ils le laiſſent, pour s'occuper enſuite de lui faire len-*

---

(1) Suppl. pag. 16.

tement des loix ; & s'ils trouvent beaucoup de sagesse à donner une grande puissance à ce peuple, après qu'il a contracté l'habitude d'en abuser.... Et sans sortir de la classe des aristocrates, *parcourez*, ainsi que notre auteur, *toutes les conditions, toutes les professions ; vous ne trouverez personne à qui vous ne surpreniez la défiance dans l'ame* (1). Pour achever de vous convaincre de cette vérité, bons citoyens, voyez tous les actes d'adhésion aux décrets de cette assemblée, que toutes les provinces, villes, bourgs, villages & campagnes ne cessent de lui adresser, depuis six mois, & tout récemment celui de la ville d'Auxone qui vient de faire déclarer à l'assemblée, par un de ses députés, sa constante adhésion à tous les décrets, même à celui qui venoit de la débouter de sa demande d'un chef-lieu, & a accompagné sa déclaration, d'un don patriotique considérable (2).

Apparemment que notre auteur est un de ces *hommes superstitieux* dont parle M. Servan, *qui croient la religion perdue, pour peu qu'on touche au sacerdoce* ; ou qu'il n'a pas lu dans l'ouvrage dont il nous donne le supplément, qu'avant de se plaindre de *l'extrême précipitation*, ou de l'extrême *lenteur* de cette assemblée ; il falloit examiner *attentivement si le*

---

(1) Suppl. pag. 17, 18, 19.

(2) Séance de l'Assemb. Nat. du 4 février 1790. Adresse, pag. 5.

temps permettoit de faire beaucoup plus, ou si la néceſſité permettoit de faire beaucoup moins.... Si jamais une aſſemblée d'hommes a plus remué & plus fixé de vérités importantes dans un ſi court eſpace de temps, & ſi dans la rapidité des événements, il étoit poſſible de mettre plus de lenteur dans les déciſions (1); il n'a pas vu, non plus, que la ſubverſion, qu'il reproche à l'aſſemblée, n'a été que l'effet *de l'acharnement de la nobleſſe & du clergé;... & que ces deux ordres s'obſtinant à peſer ſur la nation, ils l'ont eux-mêmes réduites à les jeter par terre, comme un inſupportable fardeau* (2).

Quant à l'empire des galeries, que nos ariſtocrates trouvent ſi odieux; douteriez-vous, bons citoyens, de la défiance que nous devons en concevoir pour notre aſſemblée? elle doit égaler au moins la confiance que nous aurions en elle, ſi elle diſcutoit nos intérêts dans l'obſcurité des ténebres, dont ſe couvrent les méchants, quand ils méditent de noirs complots; mais défendre ouvertement, en préſence du peuple, les droits ſacrés de l'humanité! Ho! ſi donc, cela n'eſt pas commode pour ceux qui veulent les combattre, & les faire rentrer dans le néant, d'où on les a tirés.

Mais que penſez vous, bons citoyens, de tous ces libelles fulminants contre notre aſſemblée, & du ſilence que l'auteur nous re-

(1) Adreſſe, pag. 11, 12.
(2) Suppl. pag. 41.

proche de garder, au milieu de tous les sarcasmes qu'on vomit contr'elle, tandis que nous inondions la France de nos écrits, lors de la convocation de notre Assemblée Nationale, que nous n'avions de libre que la langue, & qu'encore falloit-il que nos cris se perdissent dans la foule, parce que nous n'avions d'autre force que celle de la raison, qui ne sert pas de grand chose contre la violence des oppresseurs ? répondrez-vous que ce ne sont que *des libelles dignes du plus profond mépris ? mais que cela est bientôt dit* ! ajoute notre auteur, *Rappellez-vous que les hommes du parti contraire vous en disoient autant, en parlant des écrits passés* (1), parce qu'alors ils se croyoient invincibles ; que si aujourd'hui vous les laissez tout bonnement aboyer de toutes leurs forces, cela prouve bien évidemment, au gré de notre auteur, votre peu de confiance en cette Assemblée Nationale *que le peuple toujours extrême idolâtreroit bientôt*, dit-il, par une naïveté qui lui a échappé, dans une page (2), où il paroît que notre écrivain avoit tout à fait perdu la carte, par l'entortillement des idées dans lesquelles il se perd, & la contradiction grossiere de ce qu'il dit, avec ce qu'il venoit de dire ? si vous en doutez, bons citoyens, je vais vous éviter la peine de recourir à cet insipide libelle, pour vous convaincre : rap-

(1) Suppl. pag. 21.
(2) *Ibid.* pag. 22.

lez, vous dit-il, page 20, *que dans les premiers temps de notre révolution nous n'étions inondés que d'écrits favorables à l'Assemblée Nationale, jusqu'à l'enthousiasme, jusqu'au délire ; alors écrire contr'elle, étoit un opprobre, & même un danger. Maintenant tout est changé, & nous voyons précisément tout le contraire ;* TOUS LES JOURS DE TOUTE PART, SORTENT DES ÉCRITS QUI ATTAQUENT L'ASSEMBLÉE NATIONALE SANS MÉNAGEMENT.... Suivent les détails des reproches qu'on fait à l'assemblée, auxquels *nul ne répond*, dit-il, *pour la justifier ;* & puis, page 22 il ajoute : *dites-vous bien que ce changement si sensible dans les écrits publics, annonce le même changement si sensible dans les écrits publics, annonce le même changement dans les idées de ceux qui les lisent ; car, si le petit nombre de nos grands ouvrages a formé l'opinion publique, soyez bien sûrs que c'est l'opinion publique qui détermine à son tour la foule des petits écrits, ils ressemblent au tocsin, qui annonce le feu, mais qui ne le met pas, & de bonne foi ;* QUEL ÉCRIVAIN VOUDROIT PERDRE SA PEINE, RISQUER SON HONNEUR, ET SA VIE MÊME POUR ÉCRIRE CONTRE UNE ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE *que le peuple toujours extrême, idolâtreroit bientôt, pour peu qu'elle obtint sa confiance ? Ne seroit-ce pas aller dans un temple de fanatiques, pour en profaner les mysteres ? Pourquoi, si les libellistes avoient cette fureur courageuse, n'écrivoient-ils rien*

il y a quatre mois, & NE CESSENT-ILS PAS D'ÉCRIRE AUJOURD'HUI ? *ont-ils changé de cœur, ou le public a-t-il changé d'opinion ?* Avouez, bons citoyens, que ce ne feront pas ces deux tirades qui vous feront reconnoître ici la maniere d'écrire de M. Servan ; si quelqu'un comprend quelque chose à ce propos interrompu, j'avoue que ce n'est pas moi ; il est probable que l'auteur s'est réservé d'y faire un supplément: c'est pourtant de là qu'il conclut, comme d'un de ses plus forts arguments, *qu'il est trop vrai que l'Assemblée Nationale a perdu ce degré de confiance, sans lequel tout bien est impossible, & tout mal est presqu'inévitable* ; il pourroit bien, s'il vouloit, *ajouter aux preuves de cette cruelle vérité, mais elles pourroient ressembler trop à la satire* (1) ; & ce n'est pas son intention, il a bien déjà trop le cœur gros de l'*erreur* dangereuse dans laquelle nous sommes, de croire que nous avons toujours la même confiance en nos députés, *tandis que tous les esprits sont pénétrés de défiance*, ... *qui croît par la défiance même*, ... *dont le propre est de croître & de décroître, sans mesure, car elle n'est jamais stationnaire*,... *& elle se replie autour de sa cause, comme un serpent autour de sa tête* (2). Si vous ne prenez pas tous ces jolis tours de phrases énigmatiques, pour des preuves évidentes de votre

---

(1) Suppl. pag. 23.
(2) Suppl. pag. 27, 28, 30, 32.

défiance, bons citoyens, il faut que vous ſoyez bien frappés d'aveuglement; enfin, vous conviendrez, au moins, du peu de confiance qu'ont nos ariſtocrates à la ſolidité des décrets de l'Aſſemblée Nationale.

Obſervez, vous dit notre auteur, comme les plus *riches citoyens reſſerrent leurs dépenſes: des domeſtiques renvoyés, des équipages ſupprimés, une diminution ſenſible dans les conſommations de la table, dans les dépenſes de parures & de ſuperfluités, les mots d'économie & de crainte répétés d'un bout du Royaume à l'autre* (1) *cinq mille terres nobles, au féodales à vendre* (2): vous croirez peut-être, bons citoyens, que c'eſt pour cacher leur fortune, maintenant qu'ils ſont taxés en raiſon de leurs facultés, autant qu'ils l'étaloient, avec faſte, autrefois qu'ils étoient exempts des taxes publiques; vous croirez peut être que c'eſt pour eſquiver des impoſitions conſidérables ſur ces vaſtes ſeigneuries, où ils ne peuvent plus vexer leurs vaſſaux, ni faire dévorer leurs moiſſons par une armée de lievres, de cerfs & de ſangliers privilégiés; point du tout, c'eſt qu'ils n'ont point de confiance aux décrets de notre auguſte aſſemblée; c'eſt pourquoi il n'y en a pas un *qui ne s'écrie en ſoupirant*: QUAND TOUT CECI FINIRA-T-IL (3)? vous

(1) *Ibid.* pag. 26.
(2) pag. 30.
(3) Suppl. pag. 19.

penſez

penſez bien que, par cette même raiſon, ces décrets ne ſauroient être pour eux *des loix utiles*, vu que, ſelon le raiſonnement habituel de notre logicien, *le même principe qui a produit la cauſe, déterminera les effets* (1); & au fond, quelle utilité voulez-vous que la nobleſſe & le clergé retirent de l'abolition de tous leurs privileges? Or donc, convenez qu'il nous faut vîte une autre aſſemblée nationale, qui détruiſe tout ce que celle-ci a fait; *alors vous verriez tous les expatriés fugitifs accourir, le clergé bénir le ciel, la nobleſſe reſpirer* (2), & nous dire avec tranſport: « vous avez beſoin » de moi, car je ſuis riche, & vous êtes » pauvres; faiſons donc un accord entre » nous: je permettrai que vous ayez l'hon- » neur de me ſervir, à condition que vous » me donnerez le peu qui vous reſte, pour la » peine que je prendrai de vous comman- » der (3) ». Alors ce pauvre peuple, tout étourdi de la *violence* avec laquelle on l'a jeté *au milieu de la liberté* (4), & travaillé d'indigeſtion de cet *aliment* trop nouveau & trop difficile pour ſon *eſtomac* (5), avec quel plus

(1) *Ibid.* pag. 24.
(2) *Ibid.* pag. 37.
(3) Diſc. ſur l'économ. polit. J. J. Rouſſeau.
(4) Suppl. pag. 19.
(5) Objection que ſe fait M. Servan, adreſſe, pag. 36, d'après Rouſſeau: *la liberté eſt un aliment de bon ſuc, mais de forte digeſtion; il faut des eſtomacs bien ſains pour le ſupporter.* Gouvern. de Pologne.

grand transport le verriez-vous reprendre ses chaînes, se prosterner devant ses maîtres généreux, pour avoir de quoi vivre : car, observez bien ceci, bons citoyens ; pour que le peuple ait de quoi vivre, il faut qu'il n'ait absolument rien, que ses bras, & que toutes les richesses soient entre les mains d'une poignée de gens privilégiés qui, par le luxe démesuré de leurs tables, de leurs parures, de leurs équipages, & par la profusion & l'inconduite la plus ruineuse, finissent par faire perdre leur salaire à tous les ouvriers qu'ils ont employés. C'est pour cela que, dans l'ancien régime, on joignoit aux places les plus lucratives, une pension sur l'état, de trente à quatre-vingt mille livres : c'est pour cela qu'un pauvre ministre des autels, à qui son évêché ne rendoit que de cent à quatre cent mille livres, se confortoit encore de deux ou trois riches abbayes : c'est pour cela qu'après qu'un ministre des finances avoit rempli ses coffres & ceux de sa famille, des deniers de l'état, on accompagnoit sa retraite d'une pension de quarante à cinquante mille livres, tandis que, pour fournir à ces abus révoltants, on vendoit, sur la place, les haillons d'un malheureux pere de famille, chargé d'enfants, qui ne pouvoit pas acquitter les contributions arbitraires dont il étoit surchargé, en raison composée des dépenses énormes de l'état, & des diminutions de revenus que causoit au fisc, tous les ans, l'ennoblissement de tant de familles

parvenues, qui s'affranchiſſoient ainſi de la contribution générale. C'étoient là d'excellents moyens de vivre pour le peuple : maintenant que toutes les places du gouvernement ſeront ouvertes à tout le monde, que toutes ces penſions vont être ſupprimées, ou reſervées avec modération, aux ſeuls vrais ſervices rendus à la patrie ; maintenant que tous ces gros bénéfices vont ſervir aux beſoins de l'état, & que, par une juſte proportion, les impôts vont porter ſur le riche, à la décharge du pauvre : *l'agriculture & les arts tomberont, & nos villes reſſembleront aux plus malheureuſes de l'Italie, où la moitié des habitants donne l'aumône à l'autre* (1) ; & cela eſt tout ſimple, puiſque les richeſſes ſeront plus diviſées, que les riches auront plus d'économie & de conduite, & que ceux qui n'avoient rien auront quelque choſe, ne fût ce qu'une diminution d'impôt, ou du prix des denrées. Ah ! il faut convenir que nos légiſlateurs ſont de mauvais politiques d'avoir penſé que les bonnes mœurs, *qui font vivre une petite démocratie* pauvre, puiſſent s'allier avec la proſpérité, *dans une ancienne & grande monarchie agricole & commerçante* (2).

Il y a plus, & ceci eſt tout-à-fait ſérieux, c'eſt que nos légiſlateurs ſe ſont rendus cou-

---

(1) Suppl. pag. 26.
(2) *Ibid.*

pables *du crime de leze-nation* (1) ; auſſi notre anonyme nous l'a-t-il gardé pour la fin, comme le coup de grace. Mais, voudra-t-on le croire? par une ſuite des inconſéquences & des contradictions qui ſe ſuccedent dans tout le cours de ſon ouvrage, pour établir ce délit contre ces généreux défenſeurs de la nation, il commence par nous dire, qu'il *n'eſt pas encore défini, qu'on n'en connoît ni la nature ni les limites :* auſſi trouve-t-il abſurde que *vingt accuſations en aient été intentées*, qu'on *les ſollicite, qu'on les mendie* (2). Oh! Monſieur l'anonyme, vous avez une ſinguliere logique ; & c'eſt ici ſur-tout que brille la juſteſſe de votre eſprit & la ſolidité de votre raiſonnement! Vraiment oui, tous les noirs complots que vous & les vôtres avez médités, pour remettre la nation dans les fers, toutes les conſpirations découvertes contre ſon chef ſuprême, & contre ſes généreux repréſentants, tous les artifices que vous avez employés pour nous détruire, par la famine, le fer & le feu, tous ces noirs attentats ne ſont pas des crimes de leze-nation; il n'y a rien dans tout cela où l'on puiſſe reconnoître la *nature ni les limites* de ce délit : mais avoir rétabli les droits de l'homme ſur la baſe immuable de la vérité, avoir fait triompher les droits ſacrés de la

---

(1) Suppl. pag. 40.
(2) *Ibid.*

nature, des violences de l'oppreſſion, avoir vengé l'humanité avilie de l'opprobre où la loi du plus fort l'avoit réduite; avoir élevé ſur les ruines de la barbarie, l'édifice de la félicité publique; avoir rendu à l'homme le premier de ſes biens, la liberté; lui dicter de ſages loix, pour la conſerver, la défendre & en jouir dans l'étendue, & ſelon les bornes tracées par la nature; & engager par un ſerment ſolemnel tous les membres de la grande famille à maintenir de tout leur pouvoir une conſtitution qui doit la rendre heureuſe & floriſſante, voilà le crime de leze-nation! O profondeur de la corruption humaine! ſe peut-il que tu confonde ainſi, dans l'eſprit de l'homme égaré par la paſſion, les idées de crime & de vertu.

Que nos ennemis ſont dignes de pitié! accoutumés à ſe regarder eux ſeuls comme la nation entiere, & à ne regarder le peuple que comme *un troupeau de bétail* deſtiné à leur pâture, penſant ainſi, dans la folie de leur égarement, qu'ils étoient *d'une nature ſupérieure*, & que nous naiſſions, eux *pour la domination*, & nous *pour l'eſclavage* (1). Eſt-il étonnant, bons citoyens, qu'ils traitent de crime de leze-nation le ſyſtême DE LIBERTÉ & D'ÉGALITÉ, que nos légiſlateurs nous obligent par ſerment de maintenir de tout notre pou-

(1) Rouſſeau, contrat ſocial, liv. 1, chap. 11.

voir ? & dans l'excès de la rage qui les transporte, d'être obligés de prêter eux-mêmes ce serment, que leur cœur désavoue, ou de se déclarer contumaces à la patrie ; est-il étonnant qu'ils mettent à bout tous leurs efforts pour nous en détourner, ou nous le faire regarder comme nul & illusoire ? Laissons parler ici notre insidieux auteur, laissons lui jeter son venin & sa bile. *N'oubliez jamais*, dit-il, *que vos députés à l'assemblée nationale ne sont que vos mandataires ; qu'à ce titre ils sont révocables par vous, & comptables envers vous : ne vous laissez plus surprendre à cette métamorphose adroite de représentants, de quelques-uns en représentants de la nation entiere ; & voyez enfin que cette espece de tour de gibeciere, sous le prétexte de soumettre vos députés à la nation même, les éleve au-dessus de toute censure* (1). Quant à ce dernier article, l'auteur a laissé sans doute à M. l'abbé Mauri de nous en fournir la preuve.

Considérez, bons citoyens, cet admirable tour de gibeciere ; c'est réellement fort adroit de la part de nos députés, pour nous faire oublier qu'ils étoient nos mandataires, d'avoir d'abord déclaré solemnellement que le *principe de toute souveraineté* résidant *essentiellement dans la nation*, ils n'avoient d'autre pouvoir que celui qu'ils avoient reçu

---

(1) Suppl. pag. 41.

d'elle. (1). Mais ce n'eſt pas ce que notre auteur veut ici vous rappeller, ni vous faire entendre : il porte plus loin ſes vues, & ſi vous prenez bien le ſens de ſes paroles, vous verrez que vos députés ne ſont rien du tout.

En effet, ſi nos députés n'étoient pas les *repréſentants de la nation entiere*, comment leurs décrets ſeroient-ils l'expreſſion de la volonté générale, qui eſt le caractere eſſentiel de la loi ? S'ils n'étoient que *les repréſentants de quelques-uns*, comment formeroient-ils ce corps légiſlatif auquel une nation immenſe qui veut ſe régénérer, & qui ne peut ſe réunir toute en un même lieu, pour ſe donner une organiſation nouvelle, délegue le pouvoir abſolu qu'elle a ſur tous ſes membres, ſans autres bornes que celles du bien géneral, qui eſt l'objet de toute inſtitution politique, ſans lequel il n'y auroit point de ſociété.

Ce n'eſt pas que la nation ſe dépouille de la ſouveraineté, ni qu'elle la partage ; car la ſouveraineté eſt inaliénable & indiviſible. C'eſt par ce principe au contraire, que les membres du corps légiſlatif ne ſont qu'un avec la nation qui le conſtitue ; mais pour être indiviſible dans ſon principe, la ſouveraineté ne l'eſt pas pour cela dans ſon objet ; d'où il ſuit que la nation, ſans rien perdre de

---

(1) Déclarat. des droits, art. III, déjà cité.

ſa ſouveraineté eſſentielle, peut l'exercer par toutes les voies de délégation qu'exige l'étendue de ſa population & de ſon domaine ; de là le pouvoir légiſlatif, le pouvoir exécutif, & le pouvoir judiciaire ; de là toutes les émanations de cette autorité ſuprême, qu'elle communique à ceux de ſes membres qu'elle juge dignes d'être les organes de la volonté générale qui, manifeſté par leurs décrets, fait loi par le conſentement univerſel, exprès, ou tacite qu'elle lui donne. Obſervons encore ici que *ce qui généraliſe la volonté, eſt moins le nombre des voix, que l'intérêt commun qui les unit*, n'étant *pas toujours néceſſaire* qu'elles ſoit unanimes, mais ſeulement *qu'elles ſoient toutes comptées*, c'eſt à dire qu'il n'y ait point *d'excluſion formelle* (1).

Il faudra bien du temps encore à nos ariſtocrates pour ſe familiariſer avec l'idée de cette volonté générale ; eux qui, durant tant de ſiecles, n'ont connu d'autres regles d'autorité, que les volontés particulieres & arbitraires du deſpotiſme.

D'après ces principes lumineux, nos légiſlateurs ne ſont-ils que les repréſentants de quelques-uns ? ou par le fait de leur délégation, ſont-ils les repréſentants de la nation entiere, & ont-ils, dès l'origine de leur miſſion, le caractere d'un corps vraiment politiqne & légiſlatif ? Pour nous convaincre de cette vérité

(1) Contrat ſocial, liv. II, chap. II & 14.

par les faits, transportons-nous à l'époque de la convocation de notre assemblée nationale, & voyons comment elle a été formée ?

La France, écrasée sous le poids de l'oppression, offroit alors l'image d'un troupeau d'hommes, qui sembloient n'avoir passé de l'état de nature à une forme de société, que par la violence du droit du plus fort. L'état des choses étoit tel, qu'il falloit se résoudre, ou à s'isoler dans les bois, ou à s'égorger les uns les autres, ou s'accorder à créer un nouvel ordre de choses, en sacrifiant tous les intérêts particuliers à l'intérêt général, pour la régénération & le salut de l'état. Ce dernier moyen, inspiré par la raison éclairée, fut le VŒU UNIVERSEL, LE CRI DE LA NATION ENTIERE, ET L'OBJET DES POUVOIRS SANS BORNES POUR LE BIEN GÉNÉRAL, DONT ELLE REVÊTIT CEUX QU'ELLE JUGEA DIGNES DE SA CONFIANCE, PAR L'ORGANE DE TOUS SES MEMBRES, EN LAISSANT A TOUS LES DÉPARTEMENTS ET DISTRICTS DE LA GRANDE FAMILLE, LE SOIN DE CHOISIR CHACUN PARMI LES SIENS, POUR QUE LE CHOIX FUT LIBRE, ET FAIT AVEC CONNOISSANCE. Tel fut alors le pacte social de la France, qui fit de ses divers mandataires, les représentants de la nation entiere, & forma ce corps politique, revêtu d'un pouvoir absolu pour le bien général. Ce n'est qu'en s'écartant de ce grand objet, qu'ils auroient été révocables & révoqués, & que leurs

décrets n'auroient pu avoir force de loi. Si dans le nombre il s'en est trouvé quelques-uns qui n'aient pas, à cet égard, justifié le choix de la nation, les décrets de ce respectable corps politique n'en sont pas moins l'expression de la volonté générale, parce qu'indépendamment de la pluralité qui les a déterminés, la volonté générale résulte moins du nombre des voix, que de l'intérêt commun qui les unit, suivant les principes consacrés ci dessus. Ce sont sans doute *ces hommes infideles & hardis, vraiment coupables du crime de leze-nation, que nous devons marquer profondément dans nos mémoires* (1) : mais non, il ne faut que les plaindre ; ils sont bien assez punis par la privation de la gloire & des hommages de la reconnoissance universelle qu'ils auroient pu partager avec leurs illustres compétiteurs.

Ce n'est pas tout, bons citoyens, vous n'êtes pas quittes encore des mauvaises chicanes de notre anonyme : de maniere ou d'autre, il faudra qu'il vous prenne : ne pouvant combattre par des raisons solides la légitimité du serment prescrit par notre auguste assemblée nationale, il finit par tenter de vous faire regarder ce *serment* comme *nul & dérisoire*, par *l'énonciation* ridicule qu'il en fait : *une nation*, dit-il, *promet d'obéir, sans examen, aux loix de ses sujets ; une na-*

(1) Suppl. pag. 40.

tion fait ſerment de ſe taire, & de reſpecter, comme une choſe ſacrée, les vices même qu'elle découvriroit dans les loix propoſées par une poignée de ſes ſujets ; non, ajoute-t-il, *jamais l'aſſemblée nationale n'eut un ſyſtême ſi attentatoire à vos droits, & ſi contraire aux principes qu'elle a conſacrés à la face de l'univers* (1). C'eſt bien le cas de dire ici à notre auteur : *mentita eſt iniquitas ſibi*. C'eſt un aveu que la force de la vérité lui a arraché ; il a prononcé lui-même ſa condamnation. Où eſt donc ce *crime de leze-nation*, de la part de notre aſſemblée, ſi elle n'a pas prétendu attenter à nos droits par le ſerment qu'elle a preſcrit ? Où eſt donc le ſujet de tant de calomnies qu'il débite contre elle, & de la défiance qu'il veut nous inſpirer, ſi elle a *conſacré à la face de l'univers* des *principes* incompatibles avec *un ſyſtême attentatoire à nos droits ?* Et comment l'aſſemblée nationale, en nous engageant aujourd'hui par ſerment, de maintenir nos droits, y attenteroit-elle plus qu'elle ne l'a fait, en conſacrant, à la face de l'univers, les principes qui en ſont la baſe ? Concevez, s'il eſt poſſible, bons citoyens, où eſt *cette odieuſe tyrannie & cette prétention ridicule*, que notre ſophiſte lui prête, *de vouloir uſer de vos pouvoirs maintenant, pour vous em-*

(1) Suppl. pag. 42.

pêcher d'exercer vos pouvoirs à l'avenir (1). Cette prétention feroit vraiment ridicule & abfurde, elle feroit contradictoire & incompatible avec le principe de la fouveraineté que nos légiflateurs ont reconnu appartenir effentiellement à la nation ; principe immuable, qui lui affure le droit de réformer, de modifier, & de changer même fa conftitution, fi l'intérêt commun l'exigeoit.

Quelle eft donc l'obligation du ferment civique que nous faifons de maintenir la conftitution de tout notre pouvoir ? C'eft, fuivant la réponfe que le préfident même de notre augufte affemblée a faite, dans la féance du 8 février dernier, à ceux qui affectoient des fcrupules, pour s'exempter de la cérémonie ; c'eft « d'employer tous nos moyens pour empêcher qu'aucun individu, aucune cabale, aucun agent du pouvoir n'entreprenne d'y porter atteinte ; c'eft d'oppofer réfiftance, à cet égard, à toute entreprife, à tout vœu quelconque, qui ne feroit point celui de la maffe de la nation, manifefté par fes repréfentants, légalement élus, & légalement affemblés ».

Voyez le ridicule de l'expreffion de notre auteur, *obéir fans examen aux loix de fes fujets* : nous fommes tous également fujets à la loi : grace à notre conftitution nouvelle, ce mot ne préfente plus, à l'efprit d'un Fran-

---

(1) Suppl. pag. 41.

çois, l'idée d'une ſujétion ſervile : il n'y a plus de ſujétion parmi nous, que celle de l'intérêt commun qui nous lie & nous entraîne tous au même but : *tant que les ſujets ne ſont ſoumis qu'à de telles loix, ils n'obéiſſent à perſonne, mais ſeulement à leur propre volonté* (1). Jugez comme un ſerment requis par la volonté générale, & par l'intérêt commun qui la détermine, de maintenir une ſage conſtitution, qui doit aſſurer la félicité publique, n'eſt que le ſerment *d'obéir à la volonté particuliere de quelques députés* (2).

Oui, bons citoyens, nos loix nouvelles ſont notre ouvrage ; elles rempliſſent tous nos vœux ; elles étoient depuis long-temps l'objet de tous nos déſirs : nous les avons aſſez méditées ; & nous ne perdrons pas, à les examiner davantage, un temps précieux qu'il nous importe d'employer à les mettre en vigueur ; c'eſt ce que voudroient nos ennemis : ils n'ont pu les étouffer au berceau, ces loix ſages, par tous les efforts qu'ils ont faits contre elles, dans les diſcuſſions par leſquelles elles ont paſſé dans l'aſſemblée nationale : cet examen ne les a pas ſatisfaits ; ils voudroient mettre encore toute la France en combuſtion ; ils voudroient encore faire de toutes nos villes autant de *champs de bataille* ; ils y ont des gens tout prêts à nous diriger dans cet

---

(1) Contrat ſoc. liv. II, chap. 4.

(2) Suppl. pag. 42.

examen, car tout le monde n'eſt pas capable de juger du premier coup-d'œil, s'il eſt mieux d'être libre, que d'être eſclave.

Il ne falloit pas d'examen autrefois pour ſe ſoumettre aux ordres abſolus du pouvoir arbitraire, quand nos loix étoient l'expreſſion de la volonté particuliere d'un miniſtre, revêtue de la forme du *bon plaiſir* de nos rois, & de l'enregiſtrement de nos cours de juſtice, qui trouvoient toujours auſſi leur bon plaiſir dans tout ce qui ne dérogeoit pas à leurs intérêts : mais il faut aujourd'hui nous arrêter à examiner nos loix, quand même la connoiſſance que nous en avons, nous invite à les ſuivre. Eh! que reſte-t-il à examiner dans une loi, quand le cœur vole au devant d'elle? Le ſentiment eſt le meilleur juge & la plus sûre regle que la nature ait donnée à l'homme pour apprécier ce qui doit faire ſon bonheur. C'eſt ſur le fond de nos loix actuelles, que porte principalement la foi de notre ferment : ainſi quand l'expérience nous fera connoître quelque imperfection dans la forme, nous ne ſuivrons pas les maximes de l'ancienne juſtice vénale, chez qui la forme emportoit le fond; nous conſerverons toujours le fond & l'eſprit, & ſans manquer à la foi de notre ſerment, nous perfectionnerons la forme.

Ces principes ne cadrent pas avec les vues de notre auteur : *ſi l'aſſemblée de nos mandataires*, ajoute-t-il, *exige des milices nationales & des diverſes aſſemblées politiques, le*

ferment de maintenir la conſtitution, ſans doute elle ne veut, elle ne peut du moins étendre l'obligation de ce ſerment, qu'au maintien des loix portées par la premiere aſſemblée légiſlative, tant que ces loix ne ſeront pas révoquées par les aſſemblées qui la ſuivront. (1). De bonne foi, bons citoyens, vous feriez-vous attendus à des aſſertions auſſi abſurdes ? Les pauvres reſſources que ſe font nos ennemis ! Oui, tous les deux ans nous ferons une nouvelle conſtitution ; tous les deux ans, nous changerons de ſyſtême ; nous ſuivrons la marche de notre ancien gouvernement, où chaque nouveau miniſtre nous faiſoit prendre la ſienne, au gré de ſes caprices & de ſes vues intéreſſées. Ainſi notre anonyme voudroit mettre l'immuable ſolidité des principes de la nature, à l'inſtar de la verſatilité du pouvoir arbitraire. C'étoit une voie facile & favorable à l'intrigue & à l'ambition. Nos anti-révolutionnaires abonneroient bien pour deux ans de patience, puiſqu'il faut s'y réſoudre ; ils ſe réſigneroient bien à ronger leur frein durant cet eſpace, pourvu qu'ils puſſent ſe flatter de pouvoir encore tout bouleverſer à la prochaine légiſlature. Ah ! s'ils pouvoient changer les loix de la nature, ou du moins s'ils pouvoient parvenir à détruire, dans nos cœurs, le ſentiment de la liberté ! Si par quelque combinaiſon nouvelle, ils pouvoient mettre la nature dans leur complot, & lui faire inſpirer

(1) Suppl. pag. 43.

465

à l'homme, qu'il eſt infiniment plus doux d'être eſclave que d'être libre! Oui, MM. les Ariſtocrates, quand vous aurez interverti tout l'ordre de la nature, quand vous aurez pu renverſer toutes les notions du juſte & de l'injuſte; quand le oui ſera non, & le non ſera oui, quand nous ſerons plus heureux par le malheur, que par le bonheur même; quand la fievre ſera la baſe de la ſanté; & l'abſence de tous les maux le ſigne de la maladie, alors nous conviendrons qu'il vaut mieux être vos eſclaves que vos égaux; alors nous changerons cette heureuſe conſtitution qui vous afflige: mais, juſque-là, nous la défendrons; & nous jurons, à la face du ciel & de la terre, par tout ce qu'il y a de plus ſacré dans la nature, de la maintenir de tout notre pouvoir, même au prix de notre vie. A chaque nouvelle légiſlature, nous la perfectionnerons, nous la cimenterons, nous la conſoliderons, nous en étendrons l'influence ſur tous les rapports de la ſociété: nos enfants en ſuceront les principes avec leur premiere nourriture; nous les mettrons au rang des dogmes de notre religion; elle ſera comme l'objet de notre vénération & de nos fêtes publiques; & tant que ces nobles ſentiments reſteront gravés dans nos cœurs, nous ne craindrons ni LA BANQUEROUTE, NI LA GUERRE CIVILE, NI LE DESPOTISME.

FIN.